

Mise en ligne : 30 octobre 2015.
Dernière modification : 3 juillet 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION COMMERCIALE AGRICOLE

S.A., avril 1922.

Publicité
DANS L'AGRICULTURE
(*L'Écho d'Alger*, 4 août 1922)
(*L'Écho d'Alger*, 8 septembre 1922)

ALGER
ANHYDRIDE SULFUREUX
Métabisulfite de Potasse
PHOSPHATE D'AMMONIAQUE
Acide Citrique
DISPONIBLES à l'UNION COMMERCIALE AGRICOLE
8, rue Ménerville, ALGER Téléph. 8-23, 8-24

Publicité
(*L'Écho d'Alger*, 10 septembre 1922)

RÉGION D'AFFREVILLE
ENGRAIS COMPLETS
Sels de potasse — Nitrates — Tourteaux
Scories — Superphosphates
fournis et disponibles au plus bas prix
I. MORICETTE
Représentant à Affreville de l'Union commerciale agricole

DANS L'AGRICULTURE
(*L'Écho d'Alger*, 13 janvier 1924)

Nous sommes heureux d'annoncer que les Établissements KUHLMANN, société anonyme au capital de 150 millions de francs, récemment fusionnés avec la Compagnie nationale des matières colorantes, viennent de confier l'agence de vente de leurs produits à l'Union commerciale agricole, 8, rue Ménerville, à Alger.

Monsieur PELISSIER, rue de Constantine, à Alger, chargé jusqu'à ce jour de cette représentation, continuera à apporter ses meilleurs soins à cette branche de l'activité agricole à titre de membre du conseil d'administration de l'UNION COMMERCIALE AGRICOLE, présidée par Monsieur Ad. AUMERAN, président du conseil d'administration du Groupe commercial industriel, de Paris.

Monsieur PELISSIER continue d'ailleurs de s'occuper directement, pour les Établissements KUHLMANN, des produits chimiques industriels et de droguerie.

Rappelons que les Établissements KUHLMANN constituent désormais le groupe le plus important d'usines françaises de produits chimiques.

Publicité
Établissements KUHLMANN
(*L'Écho d'Alger*, 13 janvier 1924)

Société anonyme au capital de 150.000.000 de fr.
Siège Social 117, bd Haussmann, PARIS
PRODUITS pour L'INDUSTRIE
Colles, Acides, Sulfate de Soude, Hyposulfite, silicates,
Chlorure de Chaux, Sulfure, Boutons d'Os
Agent : Ed. PELISSIER, 87, rue Constantine, ALGER.
R. C. n° 779. Tel. : 4-14.

Publicité
Établissements KUHLMANN
(*L'Écho d'Alger*, 13 janvier 1924)

Société anonyme au capital de 150.000.000 de fr.
Siège Social : 117, bd Haussmann. PARIS
PRODUITS pour L'AGRICULTURE
Sulfate de Cuivre, Superphosphates. Sulfate de fer.
Bouillie. cupriques, Soufres, Chaux spéciale Rio
Stéa Cuprine, Engrais, Acide Sulfurique
Agent : UNION COMMERCIALE AGRICOLE
8, rue Ménerville, ALGER. Tél. : 8-23, 8-24.

EL-BIAR
(*L'Écho d'Alger*, 14 novembre 1925)

Madame et Monsieur Vandekerchove, directeur de l'Union commerciale agricole, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petite

JACQUELINE

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui samedi à 2 heures du soir

EUDEMIS
(*L'Écho d'Alger*, 25 janvier 1928)

LA SACRE informe les viticulteurs désireux d'employer le produit
MONJO BERTIN

qu'ils doivent s'adresser à

L'UNION COMMERCIALE

8, rue Ménerville pour tous renseignements et commandes.
Ces dernières seront livrées par ordre d'inscription.

BANLIEUE D'ALGER
Hussein-Dey
Enquête
(*L'Écho d'Alger*, 12 février 1928)

Une enquête est ouverte jusqu'au 25 février courant sur un projet présenté par l'Union commerciale agricole dans le but d'installer rue d'Alger une usine pour la fabrication d'un produit insecticide nécessitant l'emploi de l'essence minérale comme dissolvant.

Pendant la durée de l'enquête les intéressés seront admis à prendre connaissance du dossier et à insérer leurs observations ou leurs objections sur un registre *ad hoc* qui sera tenu à leur disposition au secrétariat général de la mairie pendant l'ouverture des bureaux.

BANLIEUE D'ALGER
Hussein-Dey
Enquête
(*L'Écho d'Alger*, 24 février 1928)

Le maire d'Hussein-Dey porte à la connaissance du public que, suivant les instructions préfectorales, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte à la mairie d'Hussein-Dey (bureau de l'architecte) durant trente jours, à compter du 20 février courant, sur une demande formée par l'Union commerciale agricole, 8, rue Ménerville, à Alger, en vue d'être autorisée à ouvrir une usine de fabrication d'un produit insecticide et un dépôt pour stocker le dit produit à Hussein-Dey, à l'intersection de la route d'Alger à Maison-Carrée par le littoral. Durant la période considérée, les intéressés seront admis à déposer tels dires ou observations de droit.

(*L'Écho d'Alger*, 5 avril 1928)

La demande présentée par la Société l' « Union commerciale agricole », en vue d'être autorisée à créer au quartier de la Cressonnière une usine pour la fabrication d'un produit insecticide et un dépôt pour stocker ce produit ne donne lieu à aucune objection.

Publicité
Établissements KUHLMANN
(*L'Écho d'Alger*, 31 mai 1928)

ARSÉNIATE de chaux, en poudre, disponible chez Union commerciale agricole, 8, rue Ménerville, Alger.

BANLIEUE D'ALGER
MAISON-CARRÉE
(*L'Écho d'Alger*, 4 février 1929)

Enquête. — Il est porté à la connaissance du public qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte jusqu'au 23 février prochain sur le projet présenté par l'« Union commerciale algérienne [*sic : agricole*] », dont le siège est à Alger, 8, rue Ménerville, tendant au transfert à Maison-Carrée, rue d'Aumale, derrière le dépôt des machines des C. F. R. A., de l'usine pour la fabrication d'un insecticide et son dépôt dans des locaux attenants.

Les intéressés pourront, jusqu'à cette date, consulter à la mairie où il est déposé (4e bureau, travaux communaux), le dossier du projet et consigner sur un registre les objections ou les observations qu'ils croiront devoir présenter.

MAISON-CARRÉE
(*L'Écho d'Alger*, 25 avril 1929)

Donne un avis favorable à une demande présentée par l'Union commerciale algérienne [*sic : agricole*] en vue de l'installation au quartier Sainte-Corinne d'une usine pour la fabrication d'un produit insecticide

(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} août 1930)

M. Oualid a le plaisir d'informer ses clients et amis qu'il vend maintenant les engrais et produits viticoles de l'UNION COMMERCIALE AGRICOLE, agent de la marque « KUHLMANN » bien connue et estimée en Algérie.

PUBLICITÉ
PROVENDEINE
aliment pour les porcs
de la maison Sanders,
24, route de Frans, Villefranche-sur-Saône (Rhône)
(*L'Écho d'Alger*, 10 novembre 1930)
(*L'Écho d'Alger*, 15 mars 1931)

Union commerciale agricole, rue Ménerville, ALGER, dépositaire général
Union commerciale agricole, 2, rue Sidi-Ferruch, ORAN, dépositaire général
A. RAPHANEL, 30, rue Marey, à ALGER, représentant la Société

MAISON-CARRÉE
TROUVAILLE DE LINGE VOLÉ
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} novembre 1931)

Mercredi dans la soirée, Gaceb Amar ben Ahmed, 60 ans, garde de nuit à [l'usine d'essence et d'élevage \[sic\] de Sainte-Corinne](#), trouva dans une haie bordant un champ à cent mètres de l'usine où il est gardien, un couffin plein de linge mouillé. Gaceb retira le couffin et le déposa à l'usine. Jeudi matin à, 8 heures. Gaceb Amar alla informer M. Piétro chef du poste de police du quartier P.-L.-M., de sa trouvaille.

Le couffin contenait 12 torchons blancs, 34 serviettes blanches sans marque, deux mouchoirs. une ceinture de blouse blanche et deux paires de draps.

Le couffin et les effets ont été déposés au commissariat de police.

Une enquête est ouverte : sûrement que les effets seront réclamés par leur propriétaire, mais le ou les voleurs ne seront pas inquiétés. Si Gaceb Amar avait laissé sa trouvaille en place et prévenu seulement la police, les délinquants n'auraient pas manqué d'être pris.

Un crime crapuleux
UN GARDIEN
EST TROUVÉ ASSOMMÉ DANS UN BUREAU DES ENTREPÔTS DONT IL
AVAIT LA SURVEILLANCE
(*L'Écho d'Alger*, 26 décembre 1932)

Hier matin, à 9 heures, l'indigène Techmani Abderrhaman ben Mohamed, qui devait partir dans la journée à Constantine, se présentait aux [entrepôts de l'Union commerciale agricole du port à l'arrière-port de l'Agha, près de la rampe Poirel](#).

Il venait y retrouver son coreligionnaire et concitoyen Merkich ben Mohamed, âgé de 45 ans, gardien des entrepôts, qui devait lui remettre une somme d'argent destinée à sa famille.

Il appela. Mais, n'obtenant pas de réponse, il chercha dans l'établissement et finit par trouver son ami dans un petit bureau assis sur une chaise, les bras allongés sur une table. Son crâne montrait une ouverture large et béante par où le sang, dont tout à l'entour était maculé, avait jailli abondamment.

Affolé, Techmani se mit à la recherche du contremaître de son camarade après avoir refermé la porte du bureau.

Il ne trouva celui-ci que vers midi et ce n'est qu'à 13 heures que le blessé fut transporté dans un taxi au commissariat du port et de là à l'hôpital.

Dans l'après-midi, MM. Jousen et Susini, commissaires du port, ainsi que M. Arnaud, commissaire de la Sûreté générale, se sont rendus sur les lieux pour procéder à une enquête et interroger le contremaître Achba Saïd ben Ali et Techmani.

Certains points obscurs de cette affaire ne permettent pas d'en situer les phases. On croit que le malheureux gardien, qui portait sur lui sa quinzaine, l'aura fait savoir et aura été suivi par un individu qui l'a assommé à l'aide d'un instrument contondant pour le dévaliser.

La victime, qui se trouve dans un état très grave, n'a pu être interrogée.

On conserve peu d'espoir de la sauver.

BANLIEUE D'ALGER
BAINS-ROMAINS

COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS.
(*L'Écho d'Alger*, 28 mars 1935)

Le comité est heureux de signaler aux propriétaires et estiveurs que l'alimentation en eau potable de l'agglomération vient d'être définitivement résolue.

Le conseil municipal de Saint-Eugène vient, en effet, de voter les travaux destinés à leur donner entière satisfaction, travaux qui seront terminés pour le mois de mai prochain et qui coûteront 200.000 francs.

Une autre question très importante, celle concernant l'élimination des gadoues, a également été solutionnée. La société l'Union commerciale agricole va élever une usine à transformation des gadoues dans un terrain neutre de Bâinem. Les engrais, ainsi transformés, seront cédés aux maraîchers de la région à un prix spécial.

Nous exprimons nos sentiments de vive reconnaissance à la municipalité pour le bien-être appréciable qui vient d'être apporté dans notre coquet centre estival.

BANLIEUE D'ALGER
SAINT-EUGÈNE
(*L'Écho d'Alger*, 22 mai 1935)

Une enquête sera ouverte du 22 mai au 20 juin 1935 sur une demande formée par la société « l'Union commerciale agricole » en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter une usine de traitement des ordures ménagères au lieu-dit « Bains-Romains », commune de Saint-Eugène.

Le dossier de cette demande est déposé au secrétariat général de la mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance les jours non fériés de 8 à 11 heures et de 14 à 17 heures et formuler leurs observations en faveur ou contre le projet.

Les grèves en Algérie
ALGER
Sur les quais
(*L'Écho d'Alger*, 16 juin 1936)

Se solidarisant avec les travailleurs de la ville, de nombreux dockers et ouvriers du port ont cessé le travail hier matin.

Ils se rendirent tout d'abord au Stade municipal où leurs dirigeants leur exposèrent l'attitude à observer au cours du mouvement et les exhortant au calme.

Voyant leurs chantiers désertés, l'entreprise Schiaffino, la Maison Sorensen, les ateliers Paquelet, Laffargue, l'Omnium de Matériaux, l'Union commerciale agricole ne purent que fermer leurs portes.

Le travail continua malgré cela, à effectif réduit et de fortune dans quelques compagnies de navigation, malgré l'activité de grévistes qui tentaient de débaucher les travailleurs.

C'est ainsi que le paquebot « G.-G.-Chanzy », courrier de Marseille, le « Djebel-Aurès » et le « G.-G.-Tirman » ont pu être déchargés et chargés.

Le calme a été parfait et le service de police organisé de façon sérieuse par MM. Joussen et Duchon, commissaires, n'a pas eu à intervenir.

Les ouvriers ont présenté leurs revendications aux employeurs dans la journée d'hier, ne cachant pas leur ferme intention de poursuivre le mouvement jusqu'à complète satisfaction.

publicité
(*L'Écho d'Alger*, 6 juillet 1937)
Poudre à la roténone
Union commerciale agricole
8, rue Ménerville - Tél. 8-23

Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

[250] L'Union commerciale agricole de l'Afrique du Nord est plus ou moins une filiale des Établissements Kuhlmann qui en sont administrateurs. À leurs côtés, siègent le comte Bernard de Noblet d'Anglure¹, membre du Jockey-Club et du Nouveau Cercle, et d'autres personnes qui habitent Alger et sont sans doute de petits capitalistes [251] algériens. Le président de la société est M. Antoine Fraisse, capitaliste de la métropole².

UNION COMMERCIALE AGRICOLE
Société anonyme au capital de 2.812.500 francs
Siège social : 8, rue Ménerville, Alger
R. C. Alger 2.240
AVIS AUX ACTIONNAIRES ET AUX PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR
(*L'Écho d'Alger*, 18 mai 1938)

MM. les actionnaires de l'Union commerciale agricole sont avisés que l'assemblée générale du 29 avril 1938 a décidé de ce qui suit :

Les actions recevront un dividende en espèces de 12 francs brut, soit fr. 9,141 net pour les actions au porteur, et fr. 10,80 pour les actions nominatives, contre remise du coupon n° 9 ;

Et une action nouvelle pour 8 anciennes contre remise du coupon n° 10.

MM. les actionnaires devront également présenter leurs actions en vue de l'estampillage.

Les parts de fondateur recevront un dividende net en espèces de fr. 22,888, contre remise du coupon n° 5.

¹ La famille de Noblet, dont une branche porte le nom de Noblet d'Anglure, et une autre de Noblet de La Clayette, est une famille de propriétaires fonciers, surtout en Saône-et-Loire, où ses membres (marquis, comtes ou barons) possèdent des châteaux. Ils en ont encore dans le Rhône, le Maine-et-Loire, l'Allier et le Calvados. Le comte Bernard de Noblet d'Anglure a son château à La Comelle (Saône-et-Loire). Il est marié à Agnès de Gouvion Saint-Cyr, d'une famille dont nous parlâmes dans le tome II. Parmi les alliances de cette famille de Noblet, signalons celles avec les de Quatrebarbes (alliances de Waru et de Robien). Les de Pardieu, les d'Yanville (un membre de cette famille est marié à Madeleine Waddington, fille d'un homme politique du XIX^e siècle). Toutes ces familles font partie de la féodalité agraire en leur qualité de propriétaires de châteaux.

² Marié à Marie-Thérèse Machaïn, Antoine Fraisse se trouve ainsi apparenté à M^{me} E. Machaïn née Médina, qui possède à Noyal (Côtes-du-Nord), un château en communauté avec le vicomte Alain Huon de Kermadec, marié à une demoiselle Médina.

Antoine Fraisse est ingénieur-chimiste et paraît être de la famille de MM. Marius et Georges Fraisse (Laboratoires Fraisse à Paris).

Le paiement des coupons en espèces, la remise des titres nouveaux et l'estampillage des titres anciens se feront soit au siège social, 8, rue Ménerville, Alger, soit chez le Groupe commercial industriel, 42, rue Notre-Dame des Victoires, à Paris, à partir du 31 mai 1938.

BIRMANDREIS
(*L'Écho d'Alger*, 30 janvier 1940)

L'UNION COMMERCIALE AGRICOLE rouvre son dépôt d'engrais, semences, sulfures, sulfates, etc.

LES TRIBUNAUX
COUR D'APPEL
ESCROQUERIE. CHEQUES SANS PROVISION
(*L'Écho d'Alger*, 6 mars 1941)

Le 4 décembre dernier le tribunal correctionnel d'Alger condamnait à 6 mois de prison, 67.000 fr. d'amende et à 100.916 fr. 95 de dommages-intérêts, Pérez, Augustin, inculpé d'abus de confiance et d'émission de chèques sans provision, au préjudice de la Société l'Union commerciale et agricole d'Alger dont il était l'agent à Zéralda.

La 8^e chambre de la cour, présidée par M. Négrin, M. P., M. l'avocat général Susini, a confirmé la décision des juges correctionnels. Pérez avait déjà été condamné le 31 octobre dernier, à 3 mois de prison et 100 francs d'amende pour escroquerie.

UNION COMMERCIALE AGRICOLE
(*Le Journal*, 15 juin 1942)

Augmentation du capital de 6.025.000 francs à 9 millions par émission au pair et éventuelle inscription à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs de Paris, de 29.750 actions. Jouissance : 1^{er} juillet 1942.

CHERAGAS
(*L'Écho d'Alger*, 27 septembre 1942)

L'UNION COMMERCIALE AGRICOLE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a confié son dépôt d'engrais de soufre, de sulfate et de semences de pommes de terre à M. Henri TAULIER, à Chéragas. (61.470 bis)

UNION COMMERCIALE AGRICOLE
[Desfossés 1956/1417]

Fraisse (Antoine)(ingénieur chimiste), 1417 (pdt Union comm. agric.).
Cochard (L.), 1417 (Union comm. agric.).
Homo (P.), 1417 (Union comm. agric.).

Hubou (R.)^[°/00], 1381 (PC Coignet), 1417 (Union comm. agric.), 1479 (SCR).
 Naboulet (G.), 1417 (Union comm. agric.).
 Noblet d'Anglure (comte B. de), 1417 (Union comm. agric.).
 Péliissier (E.), 1417 (Union comm. agric.).
 Schermach (L.), 1417 (Union comm. agric.).

Castillon (F.), 1417 (dg Union comm. agric.).

Ambrosini (J.), 1417 (comm. cptes Union comm. agric.).
 Bonavera (A.), 1417 (comm. cptes Union comm. agric.).

SIÈGE SOCIAL : Alger, 8, rue Ménerville.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en avril 1942, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Toutes exploitations commerciales, Industrielles, agricoles, principalement en Afrique du Nord*, toutes opérations d'importation ou d'exportation, quelles que soient leur nature ou leur étendue*. toutes opérations maritimes, de transport, de fret, d'assurances, etc.

CAPITAL SOCIAL : 100 millions, divisé en 40.000 actions de 2.500 fr. entièrement libérées. À l'origine, 100.000 fr. Porté en 1925, à 1.600.000 fr., dont 8.000 actions attribuées à raison de 7.000 au Groupe commercial industriel et 1.000 au Comptoir agricole français en représentation de leurs apports. Le capital a été ensuite porté à 2 millions en 1927.

En 1929, les actions, qui étaient au nominal de 500 fr., ont été échangées contre 5 actions de 100 fr.

En 1930, le capital a été porté à 2.500.000 fr. par l'émission à 155 fr. de 5.000 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 4 anc.), puis en 1938 à 2.812.500 fr. par la création de 3.125 actions de 100 fr. par prélèvement d'une somme de 312.500 fr. sur les bénéfices de l'exercice 1937, attribuées gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 8 anc.) ; en 1939 à 3.750.000 fr. par la création de 9.375 actions par transformation directe de partie des bénéfices de 1938 en actions attribuées gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 3 anc.). En 1940, le capital a été porté à 4.500.000 fr. par l'émission au pair de 7.500 actions réservées aux porteurs de 28.125 actions représentant le capital de 2.812.500 fr. (4 nouv. pour 15 anc.). Porté en 1941 à 6.025.000 fr. par l'incorporation au capital de 1.525.000 fr. prélevés sur les réserves et les bénéfices disponibles, ces 60.250 actions étant attribuées gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 4 anc.) et aux porteurs de parts (1 action nouv. pour 2 coupons n° 8 de parts).

Porté en 1945 à 9 millions de fr., par l'émission au pair de 29.750 act. de 100 fr., 24.100 de ces actions réservées à titre irréductible aux anciens actionnaires (2 nouv. pour 5 anc.), les 3.650 actions de surplus leur étant réservées à titre réductible. Porté en 1946 à 9.473.000 fr. par création de 4.736 actions pour le règlement de l'impôt de solidarité, puis à 12.403.400 fr. par incorporation au capital de 2.929.800 fr. prélevés sur les bénéfices de 1945, les 29.298 actions étant attribuées gratuitement aux actionnaires et aux porteurs de parts (1 action nouvelle pour 4 anciennes — 2 actions nouvelles pour 3 parts).

Porté en 1947 à 18.605.100 fr. par création de 62.017 actions nouvelles de 100 fr. réparties gratuitement aux actionnaires (1 nouv. pour 2 anc.), puis à 24.806.800 fr. par émission au pair de 62.017 actions (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1948 à 33.227.800 fr. par création de 84.210 actions attribuées aux porteurs de parts (10 actions pour 1 part) en annulation de ces titres, puis à 50 millions de fr. par l'émission au pair de 167.722 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Enfin, le capital a été porté en 1949 à 75 millions de fr. par incorporation au capital de 25 millions de fr. prélevés sur la réserve spéciale et l'élévation du nominal des titres de 100 à 150 fr., puis à 87 millions 500.000 fr. par élévation du nominal à 175 fr. Porté en 1951 à 100 millions par élévation du nominal à 200 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 19 novembre 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil et 90 % aux actions après prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements.

SERVICE FINANCIER : Siège social et Crédit industriel et commercial.

TRANSFERTS : au siège social. Toutefois, le Crédit industriel et commercial se charge de la transmission à la société.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 29 (21 juin 1951), 17 fr. ; 30 (26 juin 1952), 410 fr. ; 31 (26 juin 1953), 328 fr. ; 32 (26 juin 1954), 328 fr. ; 33 (26 juin 1955), 328 fr.

	Amort.	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid. act.	Divid. parts
	(En 1.000 fr.)			(en francs)	
1944	192	2.571	1.969	16 00	48 214

1945	173	3.410	—	(1)	(1)
1946	336	8.879	3.080	(2)	277 74
1947	1.800	13.734	2.429	6 00	—
1948	516	51.838	9.706	13 00	—
1949	5.849	46.747	13.036	21 96	—
1950	4.091	40.000	12.233	20 57	—
1951	4.067	65.174	23.033	500 00	—
1952	4.017	43.551	8.200	400 00	—
1953	4.905	42.923	18.124	400 00	—
1954	6.654	36.888	17.145	400 00	—

(1) Une action gratuite de 100 fr. net pour 4 actions anciennes ; 2 actions gratuites nettes pour 3 parts. Les parts ont reçu, en outre, à partir du 31 juillet 1946, contre remise du coupon 17, une somme nette de 24 fr. 94 au nominatif et de 9 fr. 32 au porteur.

(2) La somme revenant aux actions, soit 6.201.700 fr. a été portée à une réserve spéciale extraordinaire, convertie en actions gratuites (1 pour 2).

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	87.500	100.000	100.000	100.000	100.000
Réserves	34.169	11.385	48.260	34.799	61.959
Provisions	16.174	49.844	23.045	33.493	9.862
Dettes flottantes	249.526	388.680	318.255	408.661	356.568
Dividendes et tantièmes	12.233	23.033	18.200	18.124	17.145
	<u>399.602</u>	<u>572.942</u>	<u>502.760</u>	<u>595.077</u>	<u>545.534</u>
ACTIF					
Immobilisé net	92.564	83.727	84.541	88.136	86.649
Stocks	125.574	172.781	150.913	164.447	125.461
Débiteurs	149.825	260.972	241.927	274.572	262.167
Disponible	31.639	55.462	25.379	68.222	71.257
	<u>399.602</u>	<u>572.942</u>	<u>502.760</u>	<u>595.077</u>	<u>545.534</u>